



APPEL À PROJETS – EXPOSITION-ÉVÈNEMENT

« VIVRE UN JOUR DE PLUS » *Que feriez-vous si vous aviez un jour de plus à vivre ? **

L'année 2020 est une année bissextile. Nous allons ajouter un 366^e jour à notre calendrier : le fameux 29 février. Une journée de plus, c'est 24 heures, 1 440 minutes, 86 400 secondes, autant dire rien, quelques moments de plus, éphémères et fragiles. Et pourtant, ce sont 86 400 secondes, 1 440 minutes, 24 heures de plus offertes par la vie...

Le 29 février prochain (et durant les deux jours qui suivront), H Gallery va interrompre sa programmation en cours pour organiser une exposition-éclair afin de répondre à cette question : « *Que feriez-vous si vous aviez un jour de plus à vivre ?* » *

Pour cela, la galerie invite artistes émergents ou confirmés à lui soumettre un projet sur ce thème et à participer à cette exposition. Tous les médiums sont les bienvenus : peinture, sculpture, dessin, photo, vidéo ou installation. Du 29 février au 2 mars, lectures, événements, conversations, performances pourront se succéder sans discontinuer de 10 h à minuit !

**Sur une idée de Benoît Delol*

Qui sommes nous ?

Après huit ans à New York (Peter Freeman, Inc. ; Parkers Box) et six ans à la Pinacothèque de Paris (Paris – Singapour), Hélianthe Bourdeaux-Maurin ouvre H Gallery à Paris en 2016. Elle fonde sa ligne artistique sur la découverte et la mise en valeur de talents qui n'ont jamais ou rarement, été montrés en France : que ce soit des artistes européens ou, plus particulièrement, des artistes qui vivent et travaillent en Amérique du Nord et du Sud.

Les carrières d'artistes établis y côtoient celles d'artistes émergents : Matt Blackwell a reçu le Guggenheim Fellowship, Noa Charuvi, la Pollock Krasner Foundation Grant et Caroline Le Méhauté, le Prix Art Collector 2020. Ils utilisent des médiums aussi variés que peintures, dessins, photographies, sculptures, installations, vidéos ou performances. À travers les différents continents, H Gallery défriche, explore et cherche à apporter du sang neuf, des trésors inexplorés au carrefour de cultures qui nourrissent autant la diversité que la contemporanéité de la ligne artistique de la galerie.

La galerie participe à de nombreuses foires prestigieuses telles Paris Photo, Art Paris Art Fair, Photo London, Urban Art Fair ou DDessin où elle a gagné deux fois d'affilée le Premier Prix du salon en 2017 et 2018.

H Gallery est également résolument engagée dans la défense et la promotion des artistes femmes : elle en représente 50%. Hélianthe Bourdeaux-Maurin a d'ailleurs collaboré avec les artistes Clara Feder et Liu Bolin sur des projets autour de la notion de solidarité féminine dans le monde de l'art.

Les activités de la galerie ont été commentées autant par *Le Monde* ou *Le Journal des Arts* que par *Le Quotidien de l'Art*, *Connaissance des Arts* ou *Beaux-Arts Magazine*. Elle fait partie de Paris Galerie Map (PGMAP) depuis 2019 et du Comité Professionnel des Galeries d'Art depuis 2017 (CPGA).



Vue de l'exposition *Sauvages* de Caroline Le Méhauté, 2019

Une précédente expérience qui nous a plu

Lors de la Nuit blanche 2018, H Gallery a eu la chance d'accueillir dans ses vitrines, de 19h à 3h du matin, une performance de « Âme collectif » dénonçant les ventes d'armes massives à travers le monde intitulée *Natural Safe*. Dans leur mini théâtre ambulant, le duo d'artistes, habillé comme des employés de bureaux des années 20, en costume standardisé, a construit toute la nuit des copies d'armes (mitraillettes, revolvers) à partir d'un célèbre jeu pour enfant, *Playmais*, fait de flocons de maïs soufflés qui peuvent être assemblés facilement avec de l'eau ou de la salive. Dans la vitrine, en direct, défilait le nombre d'armes vendues et les sommes terrifiantes générées par ces transactions à travers le monde.



Vues de la performance *Natural Safe* par Âme collectif, *Nuit blanche* 2018, H Gallery



RÈGLEMENT DE L'APPEL À PROJET

I – Objet

H Gallery lance un appel à projet pour une exposition qui se déroulera sur trois jours, du samedi 29 février 2020 à 10 h au lundi 2 mars à... (heure à définir en fonction des projets proposés).

II – Thématique

H Gallery invite des artistes émergents ou confirmés à soumettre un projet sur le thème du 29 février : « *Que feriez-vous si vous aviez un jour de plus à vivre ?* »*

III - Apport de la galerie

1. Lieu :

H Gallery met à disposition son espace d'exposition c'est à dire deux salles de 35 m² et 25 m² et deux vitrines sur rue. Des aménagements sur les sols, les murs et les vitrines sont possibles à condition que les modificateurs s'engagent à les remettre en état à l'issue de l'exposition.

2. Dates :

Du samedi **29 février 2020**, 10h au **lundi 2 mars** à ... (heure à définir en fonction des projets proposés).
Date de démontage de l'exposition en cours puis de montage de l'exposition-éclair : vendredi 28 février à partir 10h.
Date de démontage de l'exposition-éclair puis de remontage de l'exposition en cours : mardi 3 mars à partir de 10h.

3. Personnel :

Présence d'un membre de l'équipe de la galerie ainsi que de la directrice, Hélianthe Bourdeaux-Maurin (autant que possible...).

4. Participation financière :

La galerie ne participera pas financièrement à la production des œuvres ainsi qu'à leur encadrement.
De même, la galerie ne participera pas financièrement aux déplacements des artistes ainsi qu'au transport des œuvres.

5. Accrochage :

La galerie met à la disposition des artistes du matériel classique d'accrochage (clous, crochets X, marteaux, niveaux, escabeaux). Pour les installations spécifiques, compte-tenu du temps de montage court, elle suggère aux artistes d'apporter leurs propres outils et matériels. Pour les vidéos, la galerie met à disposition 2 téléviseurs grands format acceptant les clés USB et 2 pieds réglables en hauteur.

6. Communication :

H Gallery prend en charge la communication de l'exposition. Elle mettra à la disposition des artistes des éléments leur permettant de communiquer auprès de leurs propres réseaux.

IV - Apport de l'artiste

1. Œuvres :

Chaque artiste (ou groupe d'artistes) peut proposer une ou plusieurs œuvres.
Tous les mediums sont acceptés : peinture, dessin, sculpture, photo, vidéo, performance, installation.
La livraison des œuvres est souhaitée le **vendredi 28 février 2020** au matin.



2. Programmation dynamique de jour et/ou de nuit :

L'accent est mis sur une programmation dynamique pendant les trois jours d'exposition pour poursuivre le concept d'un supplément de vie. Les artistes peuvent donc également proposer des performances, lectures, animations de jour et/ou de nuit, conversations ou débats, des œuvres qui permettent au public de participer etc.

3. Présence de l'artiste :

a. Une aide des artistes est souhaitée pour le démontage de l'exposition en cours (le 28 février) et son remontage (le 3 mars) en vue de la réouverture de l'exposition le mercredi 4 mars.

b. Une aide des artistes est souhaitée pour le montage (le 28 février) et le démontage (le 3 mars) de l'exposition « *Vivre un jour de plus* ».

c. La présence des artistes est souhaitée durant les 3 jours de l'exposition afin de pouvoir participer à la médiation vis-à-vis du public.

4. Communication

Les artistes sont invités à communiquer sur l'exposition auprès de leurs réseaux d'amis, d'artistes, de collectionneurs et auprès de la presse.

V - Vente des œuvres

Les artistes ont la possibilité de proposer leurs œuvres à la vente.

Dans ce cas :

- H Gallery leur propose le contrat habituel des galeries : 50/50 (sur le prix HT).
- Pour les artistes déjà représentés par une galerie : 50 (artiste)/40 (H Gallery)/10 (galerie mère) (sur le prix HT).
- À l'issue de l'exposition, H Gallery propose de promouvoir pendant 3 mois les œuvres via sa page Artsper, son site web et ses réseaux de collectionneurs.

VI - Sélection des œuvres

Un jury procédera à la sélection des œuvres. Il sera composé de l'équipe H Gallery autour de sa directrice, Hélianthe Bourdeaux-Maurin, ainsi que des personnalités suivantes :

- Anne Barrault, Fondatrice et Directrice de la Galerie Anne Barrault
- Yannick Boesso, Fondateur et Directeur de Urban Art Fair
- Véronique Clavière, Fondatrice de Iconic
- Benoît Delol, journaliste
- François Fauchon, « gentleman collectionneur »
- Victoria Mann, Fondatrice et Directrice de la foire AKAA
- Didier Mencoboni, artiste et professeur à l'École des Beaux-Arts de Bourges
- Philippe Tavaud, collectionneur et « stakhanoviste de l'art »
- Jean Vergès, Fondateur et Directeur de l'Universal Museum of Art (UMA)

VII – Constitution du dossier à soumettre à H Gallery

1. Date butoir pour le rendu du dossier : **dimanche 9 février à 23 h 59**

2. Forme : courriel avec pour objet «APPEL A PROJET UN JOUR DE PLUS»



3. Contenu du courriel : indiquer dans le corps :

- le titre du projet
- le nom du porteur de projet ou des membres de l'équipe en cas de projet collectif
- son/leur adresse(s) de courriel
- numéro(s) de téléphone portable

4. En pièce jointe, dans un premier fichier PDF :

- titre et descriptif du projet (en 5 à 10 lignes)
- **SI** l'œuvre(s) est déjà existante(s) : image + légende (titre, date, dimensions, médium, édition si applicable)
- **SI** l'œuvre(s) est à créer : croquis, plan, prévisualisation, tous documents permettant d'imaginer l'œuvre finie...

5. En pièce jointe, dans un deuxième fichier PDF :

- un portfolio générique sur la pratique de l'artiste ou du collectif, des images d'œuvres, son CV et/ou des vues d'expositions.

VIII – Annulation

1. H Gallery se réserve le droit d'annuler l'exposition :

- si les projets présentés sont en nombres insuffisants
- si la qualité des projets est inférieure au niveau souhaité

2. H Gallery se réserve le droit d'annuler la participation d'un artiste sélectionné en cas de non-respect de ses obligations professionnelles et/ou humaines.

IX - Conditions de participation :

1. Postuler à cet appel à projets est gratuit.

2. La participation au projet implique l'acceptation sans réserve du présent règlement, dans son intégralité.

3. Les participants déclarent et garantissent être l'auteur des œuvres présentées et exposées, et par conséquent titulaire exclusif des droits de propriété littéraire et artistique relatifs à ces œuvres. Ceci est valable également pour les projets collectifs.

4. Les œuvres présentées ne doivent pas être composées de matières inflammables, toxiques ou dangereuses pour le public.

5. Le participant consent, en tant que titulaire des droits d'auteurs sur les œuvres présentées, à ce que les œuvres soient publiées sur les réseaux sociaux et sur le site de la galerie sous condition du respect du droit de paternité, et ceci à des fins promotionnelles de l'exposition, sans que cette reproduction n'ouvre droit à une quelconque rémunération ou indemnisation.

X - Annexes :

Photos et plan de la galerie